

Démarche « Eau & Urbanisme »

Présentation de la structure

Le Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal, Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant 18 communes, conduit une politique de gestion intégrée de la ressource en eau sur les bassins versants du Loc'h et du Sal afin de répondre aux objectifs de reconquête de la qualité de l'eau fixés par la Directive Cadre Eau (DCE). Actuellement, le Syndicat met en œuvre les actions définies dans son contrat de bassin versant 2008/2012 et le Contrat Restauration Entretien (CRE).

Présentation de la démarche « eau & urbanisme »

Constatant une forte pression urbaine sur son territoire, la commission « citoyens et collectivités locales » du Syndicat a souhaité mettre en œuvre **une démarche visant à concilier une coexistence harmonieuse entre urbanisme et gestion de l'eau** afin de prévenir d'éventuels impacts sur la qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau. En effet, la population du bassin versant a augmentée de 16% entre 1999 et 2005 contre une moyenne départementale de 6%.

Concrètement la démarche vise à rendre acteurs les élus pour les inciter à anticiper la gestion de l'eau (assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales et préservation des milieux aquatiques) dans leurs projets de développement urbain.

Cette démarche a été élaborée de manière partagée avec les partenaires institutionnels : Etat, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Région Bretagne et Département du Morbihan.

Conception de la démarche « eau & urbanisme »

La démarche « eau & urbanisme » s'est concrétisée par la réalisation de deux outils complémentaires :

- le visuel « eau, urbanisme et développement des territoires »
- et la « Charte de l'Eau & de l'Urbanisme ».

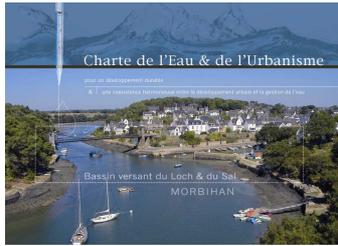


Le visuel est un outil pédagogique informatique et interactif pour sensibiliser les élus à la problématique. Tout au long du visuel, il est mis l'accent sur la nécessité **d'anticiper** la gestion de l'eau pour prévenir d'éventuelles dérives. Cette anticipation passe avant tout par de la planification c'est-à-dire par l'intégration de prescriptions et d'orientations dans le document d'urbanisme.

Trois réunions de sensibilisation ont été organisées en partenariat avec les services de l'Etat :

- Pluvigner, le 3 février 2009 ;
- Grand-Champ, le 4 février 2009,
- Auray, le 12 février 2009.

Ces réunions de sensibilisation représentent les points de départ d'une démarche de terrain qui se veut durable et concertée.



La charte est un document à valeur contractuelle qui cherche à impliquer les élus dans la démarche. Pour en avoir une application optimale, le Syndicat sera fortement mobilisé sur le terrain pour accompagner les communes. A ce titre, des réunions de travail et de suivi seront régulièrement réalisées.

Elle est composée de deux documents :

- la charte d'engagement qui définit les engagements de chaque acteur et le fonctionnement de la démarche ;
- le guide des bonnes pratiques qui développe une méthode de travail simple et claire pour aménager un territoire durable respectueux de l'eau et de l'environnement.

Aujourd'hui la majorité des 18 communes adhérentes au Syndicat ont signé la Charte.